

Bourse Erasmus études et Bourse Erasmus stage

Une allocation spécifique peut être attribuée aux étudiants handicapés en mobilité Erasmus (à préciser dès la candidature à une mobilité)

A partir de l'année 2016/2017, le montant des bourses sera attribué comme suit :

Mobilité d'études vers :

- Groupe 1 : 250 € / mois
- Groupes 2 et 3 : 200 € / mois

Mobilité de stage vers :

- Groupe 1 : 400 € / mois
- Groupes 2 et 3 : 350 € / mois

La bourse Erasmus accordée à l'étudiant dépendra du pays dans lequel sera effectuée la mobilité.

Les pays membres du programme Erasmus ont été divisés en 3 groupes :

Groupe 1 <i>Pays membres du programme où le coût de la vie est plus élevé</i>	Danemark, Irlande, France, Italie, Autriche, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège
Groupe 2 <i>Pays membres du programme où le coût de la vie est moyen</i>	Belgique, République tchèque, Allemagne, Grèce, Espagne, Croatie, Chypre, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Islande, Turquie
Groupe 3 <i>Pays membres du programme où le coût de la vie est plus faible</i>	Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine